

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Formations technologiques, ingénierie, management

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Aménagement du paysage* spécialité *Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé*, ouverte en 2005, est portée par le département Géographie de l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences Humaines de l'Université de Bourgogne en partenariat avec le Lycée d'enseignement technologique et général agricole (LEGTA) Olivier de Serres de Quétigny. La formation a pour objectif de former des cadres intermédiaires capables d'assurer la gestion durable et la valorisation d'espaces paysagers végétaux en milieu urbain. Le programme d'étude est organisé en un seul parcours et comporte des unités d'enseignement (UE) scientifiques et technologiques couvrant l'ensemble des facettes du métier, depuis l'analyse du patrimoine paysager jusqu'à sa valorisation, en passant par sa conservation, et la maîtrise d'œuvre des aménagements qui en découlent. L'acquisition des compétences pratiques est assurée par une forte participation des professionnels issus du cœur de métier aux enseignements et confortée par la mise en situation professionnelle des étudiants au cours du projet tuteuré (150 heures) et du stage (16 semaines). Une unité de mise à niveau de 100 heures proposant un enseignement différencié en fonction de la provenance des étudiants facilite leur intégration. La formation propose l'alternance depuis la rentrée 2012. Elle est accessible également en formation initiale ou continue, aux étudiants en contrat de professionnalisation ou dans le cadre de la validation d'acquis de l'expérience (VAE).

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle propose un ensemble structuré d'enseignements visant à former des gestionnaires d'espaces paysagers urbains. Trois unités d'enseignement (240 heures au total) sont consacrées au cœur de métier : la connaissance, la gestion et l'aménagement du patrimoine végétal. Une unité d'enseignement de 100 heures totalement consacrée à la géomatique conforte les compétences des étudiants en les formant aux nouvelles technologies numériques d'information géographique. En amont, une unité d'enseignement de mise à niveau de 100 heures a été prévue afin de faciliter l'intégration des étudiants indépendamment de leur provenance. Les compétences délivrées sont de très bon niveau et sont mises en application dans le cadre de projets tuteurés et de stages qui sont étroitement suivis et encadrés par l'équipe pédagogique, enseignants et professionnels confondus. L'absence d'enseignements sous forme de travaux pratiques est surprenante compte tenu du côté appliqué de la formation. Les enseignements ont lieu sur deux sites, le département de géographie de l'Université de Bourgogne et le pôle aménagement paysager du LEGTA de Quétigny, mais leur répartition n'est pas précisée.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs géographes et biologistes (32 % des enseignements), d'enseignants du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Aménagement Paysager du LEGTA de Quétigny (21 % des enseignements) et de professionnels de l'aménagement paysager qui assurent 47 % des enseignements. Elle est donc marquée par une forte contribution des professionnels qui participent activement au fonctionnement et à la dynamique de la formation, et ce, aussi bien au niveau des enseignements, que des projets ou des stages. La formation est pilotée par un « bureau » de trois personnes, la responsable, maître de conférences (MCF) géographe et deux co-responsables, l'un étant enseignant dans le Lycée partenaire et l'autre étant architecte paysagiste DPLG. Le « bureau » se réunit régulièrement pour assurer le bon déroulement de la formation et s'appuie sur l'avis de l'ensemble de l'équipe pédagogique (deux à trois réunions plénières par an) ainsi que celui du conseil de perfectionnement annuel pour piloter la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants est organisée à chaque semestre et est prise en compte dans les décisions à prendre pour faire évoluer la formation. Les règles définies pour l'évaluation des étudiants, la capitalisation des ECTS (crédits européens) et l'obtention du diplôme sont clairement rapportées dans le dossier.

La formation bénéficie d'une bonne attractivité (100 à 120 demandes d'admission par an), mais limite son effectif à une vingtaine d'étudiants afin de leur assurer un accès optimum aux ressources disponibles. L'effectif est resté constant sur les cinq dernières années (18 étudiants), il comprend majoritairement des étudiants en provenance de BTS (75 %), alors que les étudiants en provenance de deuxième année de licence (L2) ou d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)

sont quasiment inexistantes (quatre étudiants de L2 et un étudiant de DUT recrutés sur cinq ans). Le dossier présente l'éventail de compétences des diplômés (décliné également dans l'annexe descriptive au diplôme - ADD - et la fiche RNCP - répertoire national des certifications professionnelles) et montre au travers des enquêtes d'insertion réalisées par l'équipe pédagogique que les postes occupés par les étudiants en emploi correspondent bien à leur qualification. Le taux d'insertion professionnelle immédiate reste en deçà des espérances de l'équipe pédagogique (42 % en moyenne sur cinq ans) qui a du mal à contenir le taux de poursuite d'études en master (37 % en moyenne sur cinq ans). Le taux de diplômés en recherche d'emploi est de 21 %. L'équipe pédagogique a misé sur l'ouverture à l'alternance à la rentrée 2012 pour améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, mais le contexte économique actuel ne leur a permis d'obtenir qu'un seul contrat de professionnalisation.

Points forts :

- Une organisation des enseignements en totale adéquation avec les objectifs de la formation.
- Une forte implication des professionnels dans les enseignements et dans le fonctionnement de la formation.
- Une insertion professionnelle de qualité en plein accord avec les compétences délivrées au regard des postes occupés par les diplômés en emploi.

Points faibles :

- Une faible diversité des étudiants recrutés.
- Un taux d'insertion professionnelle immédiate peu convaincant associé à un taux de poursuite d'études trop élevé.
- Un passage à l'alternance qui n'a pas porté ses fruits.

Recommandations :

La formation est bien structurée et bien pilotée. Elle délivre un bon niveau de qualification dans le domaine de l'aménagement paysager. Il serait bon d'inclure des heures d'enseignements pratiques dans la maquette de la formation afin de renforcer son caractère appliqué. Il serait souhaitable d'améliorer le taux d'insertion professionnelle, et conjointement, de diminuer le taux de poursuite d'études. Il serait opportun de mettre en place au niveau de l'établissement des passerelles incitatives ou/et de développer des outils de communication afin de rendre la formation attractive pour les étudiants de L2 et de DUT. Un travail est également à mener avec le réseau professionnel pour valoriser l'effort qui a été consenti lors de l'ouverture à l'alternance en 2012.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'organisation de la formation est opportune pour transmettre la démarche scientifique à adopter pour gérer convenablement les espaces paysagers végétaux : réaliser des inventaires, les utiliser pour établir des diagnostics, qui au final servent à élaborer un plan de gestion durable du patrimoine végétal urbain, lequel demande de savoir mettre en œuvre les chantiers d'aménagement qui en découlent. L'aspect communication, qui demande la maîtrise d'outils numériques pour la synthèse des données temporelles et spatiales, est également abordé.</p> <p>Au regard de la maquette des enseignements, il est très surprenant de ne trouver aucune heure dispensée sous forme de travaux pratiques.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette LP dont la spécialité est unique au niveau régional, ne trouve son équivalent au niveau national que dans le Massif central, le Nord ou la région parisienne. Elle est portée par le département de géographie de l'UFR Sciences Humaines de l'Université de Bourgogne et fonctionne en partenariat avec le Lycée Olivier de Serres de Quétigny. Elle est adossée à trois équipes de recherche locales qui relèvent de la Géographie, des Biogéosciences et de l'Agro-Ecologie. Les professionnels de l'aménagement paysager des domaines public et privé participent fortement aux enseignements et au pilotage de la formation.</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs géographes et écologues (32 % du volume horaire), d'enseignants du BTS Aménagement Paysager du Lycée agricole de Quétigny (21 % du volume horaire) et de professionnels de l'aménagement paysager (47 % du volume horaire).</p> <p>Le pilotage est principalement assuré par un bureau composé de trois enseignants : la responsable de la LP, MCF géographe, est secondée par un enseignant du Lycée de Quétigny et par un professionnel directeur d'une entreprise paysagiste.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>L'effectif moyen est de 18 étudiants. Le taux de réussite est de 100 %. Le nombre d'inscrits en provenance de DUT et de L2 est très faible. La formation enregistre un taux d'insertion professionnelle immédiate de 42 %. Le taux d'étudiants en poursuite d'études est élevé (37 %). Le taux moyen d'étudiants en recherche d'emploi est de 21 %. Les diplômés occupent des emplois qui correspondent bien aux objectifs de la formation. L'ouverture, en 2012, de la formation à l'alternance n'a pas amélioré l'insertion professionnelle.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La formation s'appuie sur des enseignants-chercheurs d'équipes de recherche reconnues dans les domaines de la géographie, du climat et de l'agroécologie. Ils interviennent à hauteur d'un tiers du volume horaire total des enseignements.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation des étudiants est assurée par une forte participation des professionnels aux enseignements (47 %) y compris dans l'encadrement des projets et des stages. Ils assurent le suivi du marché de l'emploi et leur réseau favorise l'établissement de contrat de professionnalisation, même si la conjoncture économique s'y prête peu actuellement et qu'un seul contrat de ce type ait été signé dans les trois dernières années.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les projets tuteurés sont encadrés par un professionnel et consistent en l'étude complète du patrimoine végétal de communes locales. Il fait l'objet de trois restitutions au maître d'ouvrage. Le stage professionnel de 16 semaines se réalise en trois périodes et le suivi est assuré par deux tuteurs, le tuteur de l'entreprise et un tuteur pédagogique. Le projet tuteuré et le stage sont finalement évalués par la remise d'un rapport écrit et par une soutenance orale devant un jury composé de l'équipe pédagogique et de professionnels. Les étudiants bénéficient de conseils dans la phase de recherche de stage et de la rédaction du rapport, ce qui favorise leur préprofessionnalisation sans pour autant qu'un outil formalisé de type PPP (Projet Personnel et Professionnel) n'ait été prévu à cet effet.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La formation est peu tournée vers l'international, elle comprend des cours d'anglais et offre la possibilité de réaliser le stage professionnel à l'étranger. Elle enregistre deux stages à l'étranger depuis son ouverture.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement s'effectue exclusivement sur dossier. Un dispositif de mise à niveau de 100 heures d'enseignement différencié selon l'origine des étudiants a été mis en place. Ce dispositif semble suffisant à lui seul pour assurer la réussite des étudiants au diplôme (voisine de 100 %), et en conséquence, aucun autre dispositif spécifique d'aide à la réussite des étudiants n'a été prévu.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation propose l'alternance depuis la rentrée 2012, elle peut être suivie dans le cadre de la formation initiale (majoritaire), de la formation continue (sept en cinq ans), d'un contrat de professionnalisation (un en trois ans) ou de la VAE (un en cinq ans). Une part importante des enseignements (100 heures) est consacrée la géomatique, discipline qui implique de maîtriser les logiciels de système d'information géographique (SIG) et de conception assistée par ordinateur - CAO - et de dessin assisté par ordinateur - DAO. L'importance donnée à la maîtrise de ces outils numériques de représentation spatiale constitue un point fort de la formation.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des enseignements théoriques et méthodologiques, des projets tuteurés et des stages sont bien décrites. Les modalités de capitalisation des ECTS (crédits européens) sont clairement précisées. Le jury d'examen se réunit début septembre et une deuxième session d'examen a été prévue.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré par le contrôle continu pour les enseignements, des restitutions intermédiaires pour les projets tuteurés et des échanges réguliers entre les tuteurs et l'étudiant pour le stage. Un suivi spécifique est prévu pour les étudiants en contrat de professionnalisation. Aucun outil formalisé, de type PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences), n'a été prévu dans les enseignements.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par le responsable de l'équipe pédagogique par le biais de deux enquêtes annuelles à N+1 et N+2.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement est composé du bureau (le responsable et ses deux co-responsables), d'enseignants et de professionnels de l'équipe pédagogique, du directeur du département de géographie, du proviseur adjoint du Lycée de Quétigny et de professionnels extérieurs. Les étudiants n'en font pas partie. Il se réunit une fois par an et s'appuie sur l'évaluation des enseignements par les étudiants (réalisée à la fin de chaque semestre), sur le réseau des entreprises partenaires et sur les enquêtes d'insertion professionnelle pour faire évoluer l'organisation de la formation.</p>

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

